

J'estime que ce que nous avons pu observer relativement à l'accomplissement, par un personnage qui siège maintenant dans l'autre Chambre, des devoirs attachés à ce poste, nous a démontré l'opportunité de désigner un président suppléant des comités.

Je désire donc proposer :

Que M. Louis-René Beaudoin, député du district électoral de Vaudreuil-Soulanges, soit nommé président suppléant des comités pléniers de la Chambre, nonobstant les dispositions de l'article 56 du Règlement.

Je suis certain que ceux qui siégeaient ici l'an dernier ont remarqué comme moi l'assiduité avec laquelle il a assisté aux délibérations de la Chambre et l'attention qu'il leur a portée. Je crois que ses qualités, tant celles qu'il a manifestées depuis son entrée à la Chambre que celles qu'il s'est acquises lorsqu'il a été admis à la pratique du droit dans la province de Québec, et dont il a fait preuve dans l'exercice de sa profession, le rendent particulièrement apte à remplacer notre ancien collègue qui avait mérité l'affection de nous tous et qui siège maintenant dans l'autre Chambre.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DE M. ARTHUR BEAUCHESNE À
TITRE DE FONCTIONNAIRE HONORAIRE DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le 20 septembre 1917, sir Robert Borden, alors premier ministre, fit la déclaration suivante :

On avait déjà donné à entendre que le greffier de la Chambre avait l'intention de se démettre des fonctions qu'il exerce depuis quinze ans. Avant d'accepter le poste qu'il occupe présentement, le docteur Flint a rempli une honorable et distinguée carrière au parlement et dans la vie publique du pays. Depuis qu'il a assumé les importantes fonctions de greffier de la Chambre, tous les députés qui sont venus en contact avec lui ont pu apprécier le talent, le zèle et l'activité qu'il a toujours déployés.

Je désire reconnaître ici personnellement la courtoisie dont il a toujours fait preuve et le soin qu'il a toujours donné à toutes les questions sur lesquelles j'ai dû appeler son attention, pendant les dix années au cours desquelles j'ai dirigé l'opposition et les six années écoulées depuis que j'ai assumé la responsabilité de diriger le gouvernement.

Je suis convaincu que mon très honorable ami, le chef de l'opposition, voudra bien se joindre à moi pour proposer une résolution qui, je le crois, ralliera l'approbation de toute la députation. J'ai donc l'honneur de proposer avec l'appui de sir Wilfrid Laurier :

"Que, en reconnaissance des longs et fidèles services du docteur Thomas B. Flint, greffier de la Chambre des communes, on lui conserve après sa retraite le titre de fonctionnaire honoraire de cette Chambre et qu'on lui permette ses entrées à la Chambre, de même qu'un siège au Bureau de cette Chambre dans les solennités publiques.

Il est heureux qu'avec le temps nous puissions trouver l'occasion de répéter des gestes de cette nature à l'égard d'hommes qui, en qualité de greffier, ont rendu de longs et fidèles services à la Chambre des communes. Les membres ont remarqué qu'après plusieurs années de services fidèles, courtois et dévoués à la Chambre, M. Arthur Beauchesne, ayant atteint l'âge de la retraite, s'est retiré.

J'ai eu l'occasion de discuter avec le chef de l'opposition et les chefs des autres groupes le précédent établi ici même, il y a plus de trente ans. J'ai donc l'honneur de proposer, avec l'appui du chef de l'opposition :

Que, en reconnaissance des longs et fidèles services de M. Arthur Beauchesne, greffier de la Chambre des communes récemment mis à la retraite, on lui décerne le titre de fonctionnaire honoraire de cette Chambre et qu'on lui permette ses entrées à la Chambre, de même qu'un siège au Bureau de cette Chambre dans les solennités publiques.

M. George A. Drew (chef de l'opposition): En appuyant la motion, je suis persuadé que tous les honorables députés seront heureux d'offrir cette preuve d'appréciation à M. Beauchesne, en retour des grands services qu'il a rendus à la Chambre en matière de procédure. Pour régler la plupart des discussions au sujet de la procédure, il suffit de mentionner un commentaire de *Beauchesne*. En plusieurs cas, nous avons suivi les usages de Westminster, mais ici à la Chambre des communes, nous avons aussi adopté quelques pratiques qui nous sont particulières. Dans une large mesure, ces pratiques se sont établies et ont été précisées et interprétées sous la direction de ce remarquable homme d'étude, dont on se souviendra longtemps comme d'un personnage dont les opinions étaient très concluantes dans la plupart des cas où elles étaient invoquées. Le nom de M. Beauchesne, de même que celui de M. Bourinot, resteront, j'en suis sûr, gravés dans la mémoire de nos gens, comme étant ceux de personnages qui ont beaucoup contribué à établir les règles de procédure et les pratiques générales en cours à la Chambre.

En faisant cet éloge si bien mérité de M. Beauchesne, je tiens à ajouter que le nouveau greffier de la Chambre, qui le remplace, sera extrêmement heureux de pouvoir, de temps à autre, profiter des conseils et de l'expérience de son prédécesseur. Cette expérience lui profitera sans nul doute, tout comme elle a profité à la Chambre depuis tant d'années.

(La motion est adoptée.)

NOMINATION DU GREFFIER ET DU
GREFFIER-ADJOINT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que le gouverneur en conseil a nommé M. Léon-J. Raymond, O.B.E., greffier